

Délibération n°2022-26

Relative à la mise à jour du tableau des emplois

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 10 juin 2022, réuni le 22 juin 2022 sous la présidence de son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Madame Samira HERIZI), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Claire MARAIS-BEUIL (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Madame Samira HERIZI (ayant donné mandat à M. Christophe COULON, Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné mandat à Mme Claire MARAIS-BEUIL), Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant).

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article l'article L313-1 mentionnant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu les délibérations du SMALIM n°2019-04 du 30 janvier 2019 et n°2019-35 du 11 décembre 2019 portant sur la création des emplois,

Vu la délibération du SMALIM n°2020-51 du 8 décembre 2020 relative à la création d'emplois permanents et non permanents,

Considérant l'évolution des missions nécessitant d'adapter l'intitulé de la fonction du / de la Chargé(e) de mission,

DECIDE

- De modifier le tableau des emplois, rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2022, comme suit :

Fonction	Temps de travail	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Un(e) Chargé(e) de Mission	Temps complet (35h00)	Filière administrative (attaché, attaché principal, attaché hors classe ou directeur territorial) ou technique (ingénieur, ingénieur principal) ou, à défaut, contractuel de niveau équivalent	A	1	0
Un(e) Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)	Temps complet (35h00)	Filière administrative (attaché, attaché principal, attaché hors classe ou directeur territorial) ou technique (ingénieur, ingénieur principal) ou, à défaut, contractuel de niveau équivalent	A	0	1

Votes pour : 15

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 27/06/2022
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
Président du SMALIM